

# Session d'automne 2018 de la section Astronomie du CNAP

---

La session d'automne 2018 s'est tenue à l'Observatoire de Paris les 23 et 24 octobre 2018. C'était la dernière session d'automne de cette mandature. A l'ordre du jour : examen des cas individuels, suivi de carrière de la vague E (IAS et OVSQ), promotions à la hors-classe des astronomes-adjoints (ASAD), promotions à la 1<sup>ère</sup> classe et classe exceptionnelle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> échelons des astronomes (AST). Pour la première fois, la section avait à s'exprimer sur les promotions à l'échelon de classe exceptionnelle de la hors-classe des astronomes-adjoints, échelon introduit par la réforme dite PPCR.

La fonction d'assesseur de rang B (secrétaire scientifique du conseil) étant devenue vacante, il a été procédé à une élection partielle du bureau. Kevin Belkacem était seul candidat. Il a été élu à l'unanimité des présents.

## **Discussions avec l'INSU, représenté par Guy Perrin (DAS Astronomie-Astrophysique) et Bruno Bézard (chargé de mission auprès du DAS Astronomie-Astrophysique).**

Guy Perrin et Bruno Bézard ont informé la section au sujet des coloriages définis pour le concours 2019 et des emplois ouverts aux concours astronomes et astronomes-adjoints 2019. Ce dernier point est l'objet d'un courrier officiel envoyé par l'INSU à la DGRH du Ministère en charge du concours. A la réception de ce courrier, les opérations d'ouverture du concours sont alors lancées par la DGRH.

Le nombre de postes mis au concours en 2019 sera de :

- 2 postes d'astronome ;
- 2 postes d'astronome-adjoint vacants et 2 postes susceptibles d'être vacants, soit 4 en tout.

Au vu du faible nombre de postes AST, il n'a pas été possible de transférer un « chapeau » d'astronome à la section SCOA pour permettre une promotion de physicien-adjoint, ce qui fut le cas pour les concours 2017 et 2018. En revanche, sur proposition des trois présidences de section et avec l'accord du ministère, ce sont les promotions ASAD hors-classe non utilisées qui seront transférées vers la section SCOA.

Guy Perrin a présenté et motivé la version définitive des coloriages pour le concours astronome-adjoint 2019, à savoir :

- Métrologie du temps et de l'espace : géodésie spatiale, systèmes de référence, éphémérides (ANO1)
- Météorologie de l'espace (ANO2, ANO5, ANO6)

L'INSU prend l'engagement de figer la liste des Services Nationaux d'Observatoire (SNO) début décembre afin de permettre à la section de disposer d'une information stable pendant le concours. Des actions sont en cours afin de fiabiliser le contenu de la base de données. L'INSU fera preuve d'une grande fermeté vis-à-vis des SNO qui ne mettraient pas à jour les informations les concernant (tâches et personnel affecté), une suspension pouvant sinon être décidée. L'INSU déconseille un recrutement sur un SNO suspendu. La liste des SNO suspendus sera connue avant l'ouverture du concours.

La section interroge Guy Perrin sur différents services : ALMA et la signature de la convention entre OSUs partenaires et IRAM pour la mise à disposition des personnels CNAP, la labellisation VIRGO au 1<sup>er</sup> décembre

2018, les évolutions de SKA et LOFAR/NenuFAR qui seront sans doute rassemblés dans un même service mais au-delà de l'horizon 2019.

Guy Perrin a présenté à la section l'exercice de prospective et la composition des groupes de travail. Aucun ne concerne spécifiquement les SNO, mais les services font indirectement partie des items de plusieurs groupes. La section est représentée au comité de pilotage par son président. Il est demandé à ce que tous les membres de la section soient invités au colloque de prospective ; Guy Perrin rappelle que le coût d'un tel évènement doit rester borné mais n'exclut pas d'inviter la section.

## Ouverture du concours et échéances avant les auditions :

Après débat, il est décidé de reconduire les modalités du concours astronome et astronome-adjoint pour 2019. Le faible nombre de postes au concours, et la réduction par l'INSU du nombre de coloriages à deux, peuvent influencer sur le nombre de candidats. Il n'est pas à exclure qu'un nombre plus faible de candidatures soit retenu pour l'audition. Il est néanmoins trop tôt pour prendre une telle décision. La décision finale sur le nombre de dossiers présélectionnés sera de toute façon prise lors de la réunion d'admissibilité, une fois connu la physionomie du concours (nombre de candidats, qualité des dossiers scientifiques, etc.).

Les différentes étapes du concours astronome-adjoint 2019 sont :

- la phase de présélection sur dossier comportant :
  - la nomination, dès la phase de présélection, de 3 rapporteurs par dossier ;
  - la réunion de présélection ;
- à l'issue de cette réunion, la publication sur le portail GALAXIE, par le ministère, de la liste des candidats retenus pour l'audition. Cette publication vaut convocation des candidats.
- des auditions qui se dérouleront devant un jury unique composé de l'intégralité des membres de la section.

A compter de la publication de l'arrêté d'ouverture du concours, il faut prévoir environ trois mois avant la réunion de présélection des dossiers (un mois légal pour le dépôt des dossiers de candidatures, et environ deux mois pour étudier les dossiers). Il est prévu de laisser ensuite un mois environ aux candidats présélectionnés pour préparer leur voyage et leur audition. A ce stade, le calendrier ne peut être précisé car il dépend de la publication de l'arrêté de concours par la DGRH du Ministère qui fixe ainsi le point de départ du calendrier.

Le concours astronome aura lieu la même semaine que la réunion de présélection. Tous les candidats au concours astronome seront auditionnés.

## Gestion des cas individuels (titularisations, mises à disposition, détachements)

Avis différé à une mutation, avis favorable à six titularisations, deux renouvellements de mission longue durée.

## Suivi de carrière vague E

L'Institut d'Astrophysique Spatiale et l'Observatoire de Versailles Saint-Quentin en Yvelines font partie de la vague E. 7 dossiers ont été examinés sur les 9 personnels potentiellement soumis à l'exercice. Comme les années précédentes, les personnels récemment promus ou recrutés étaient exemptés de rapport (même si tous en ont soumis un). Aucun rappel n'a été nécessaire, tous les dossiers étant arrivés dans les temps.

Cette année encore, la section se réjouit de voir que les trois missions majeures du corps sont accomplies avec un grand professionnalisme par les astronomes et astronomes-adjoints. La qualité du travail et le niveau d'engagement des personnels sont encourageants pour la pérennité du corps.

## Promotions

En préalable aux délibérations sur les promotions d'astronomes, les membres de rang A prennent la décision de ne pas promouvoir des membres actifs ou démissionnaires du conseil (7 voix pour, 1 contre).

En préalable aux délibérations sur les promotions à la classe exceptionnelle de la hors-classe des ASAD, la section a débattu de l'interprétation à donner à cette promotion, à la lumière du texte officiel (« *Parmi ces critères, l'investissement des astronomes adjoints et physiciens adjoints dans leurs missions d'observation et d'enseignement doit être particulièrement pris en compte.* ») et de l'esprit de la PPCR. Après débat, il est décidé que l'absence totale de tâches de service au sein d'un service national d'observation, donc labellisé par l'INSU, était rédhibitoire pour une telle promotion, ainsi qu'une absence totale de production scientifique depuis la dernière promotion (passage à la hors-classe en l'occurrence).

Nous avons à nouveau constaté un faible nombre de candidatures pour une promotion à la hors-classe des astronomes adjoints (AAHC). Rappelons qu'une promotion AAHC ne pénalise en rien le recrutement ultérieur au niveau astronome. Peuvent être promus à la hors-classe les astronomes adjoints parvenus au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale.

Pour les autres niveaux de promotion, la pression est identique aux années précédentes du fait du nombre moins important de possibilités.

Il convient de noter que pour l'accès à la 1<sup>ère</sup> classe des astronomes, il n'y avait que deux candidatures féminines pour 11 candidatures masculines (voir notre rapport 2016 pour une explication), 5 pour 9 au niveau CE1 et 3 pour 2 en CE2.

### Promotion à la Hors Classe des Astronomes-Adjoints

LAINÉY Valéry, OP/IMCCE

### Promotion à l'échelon exceptionnel de la Hors Classe des Astronomes-Adjoints

CHAUVINEAU Bertrand, OCA/Lagrange  
COLOM Pierre, OP/LESIA

### Promotion à la 1<sup>ère</sup> classe des Astronomes (par ordre alphabétique)

FERRARI Chiara, OCA/Lagrange  
McCRACKEN Henry Joy, IAP  
MOUILLET David, OSUG/IPAG  
PERRAUT Karine, OSUG/IPAG  
PRUGNIEL Philippe, OSUL/CRAL

Promotion à la Classe Exceptionnelle 1er échelon des Astronomes (par ordre alphabétique)

BURGARELLA Denis, Pytheas/LAM

DUBERNET-TUCKEY Marie-Lise, OP/LERMA

FRANCOIS Patrick, OP/GEPI

LAGACHE Guilaine, Pytheas/LAM

Promotion à la Classe Exceptionnelle 2ème échelon des Astronomes (par ordre alphabétique)

LEBRETON Yveline, OP/LESIA